BERTRAND Publicité
Votre partenaire publicitaire depuis plus de 25 ans !

Protection respiratoire

Demi-masque filtrant de protection

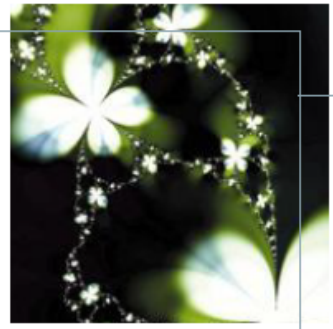

Dispositif médical, masque haute filtration en non tissé de protection respiratoire FFP1, FFP2, FFP3, à usage unique. Il répond aux exigences de la norme **EN 149** *: 2001. Directive 89/686/CEE. J.O. 226 du 28 septembre 2005, visant à vérifier les performances de filtration après un essai d'exposition à 120 mg d'aérosol. Ce masque filtrant est recommandé à toutes personnes (professionnels de la santé, patients, visiteurs…) qui cherchent une protection contre les aérosols liquides et solides. Il ne contient pas de latex. CE 0070.*

RECOMMANDÉ ÉGALEMENT POUR L'INDUSTRIE & L'AGROALIMENTAIRE.

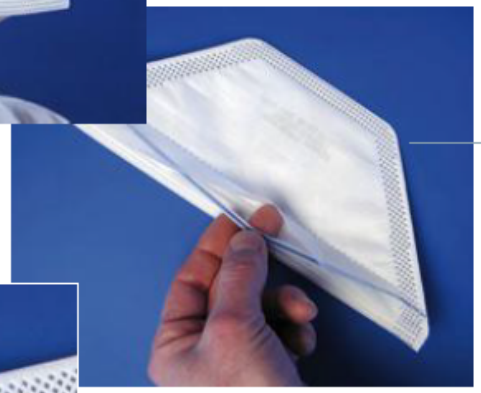

Demi-masque filtrant FFP1

(fabrication française)

DÉSIGNATION	FORMAT DÉPLIÉ	NOMBRE de PLIS	RÉFÉRENCE	COLIS
FFP1	247 x 100 mm	4 couches	CA P1	10 x 50

Utilisation *: 8 heures*

Péremption *: 5 ans.*

Fuite totale vers l'intérieur autorisée *: 22 % maximum*

Pénétration du matériau filtrant au chlorure de sodium à 95 l/min *: 20 % maximum*

Pénétration du matériau filtrant à l'huile de paraffine à 95 l/min *: 20 % maximum*

Demi-masque filtrant FFP2

DÉSIGNATION	FORMAT DÉPLIÉ	NOMBRE de PLIS	RÉFÉRENCE	COLIS
FFP2	247 x 100 mm	5 couches	CA P2	10 x 50

Utilisation *: 8 heures*

Péremption *: 5 ans.*

Fuite totale vers l'intérieur autorisée *: 8 % maximum*

Pénétration du matériau filtrant au chlorure de sodium à 95 l/min *: 6 % maximum*

Pénétration du matériau filtrant à l'huile de paraffine à 95 l/min *: 6 % maximum*

Demi-masque filtrant FFP3

(fabrication française)

DÉSIGNATION	FORMAT DÉPLIÉ	NOMBRE de PLIS	RÉFÉRENCE	COLIS
FFP3	247 x 100 mm	5 couches	CA P3	10 x 50

Utilisation *: 8 heures*

Péremption *: 5 ans.*

Fuite totale vers l'intérieur autorisée *: 2 % maximum*

Pénétration du matériau filtrant au chlorure de sodium à 95 l/min *: 1 % maximum*

Pénétration du matériau filtrant à l'huile de paraffine à 95 l/min *: 1 % maximum*

***Directive CE** : La fabrication de ces produits est conforme au code de la santé publique, ils sont enregistrés aux dispositifs médicaux du ministère de la santé et conformes aux directives Européennes 89/686/CEE du 28/09/2005 Conforme à la version NF EN 149 : 2001 INRS. Ils disposent d'un N° de lot afin de vous assurer une traçabilité ascendante et descendante.*